

## Séance ordinaire du 3 juillet 2023

### Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce troisième jour de juillet deux mille vingt-trois (3 juillet 2023) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse  
Mme Line Bélanger, conseillère  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
M. Guy St-Arnauld, conseiller  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

### Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Ordre du jour

##### ***Ouverture de la séance***

##### ***1. Lecture et adoption de l'ordre du jour***

##### ***Mot de la mairesse***

- 2. Adoption du procès-verbal***
- 3. Correspondance***
- 4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2022 et du rapport des vérificateurs***
- 5. Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2022***
- 6. Adoption des comptes fournisseurs***
- 7. Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé - Approbation du Règlement d'emprunt n° 2023-009 décrétant une dépense et un emprunt de 287 364 \$ pour l'achat d'appareils de protection respiratoire individuelle autonome (APRIA)***
- 8. Dossier - Premiers répondants***
- 9. Affectation du surplus d'excédents de fonctionnements – Transfert au surplus réservé à l'eau potable***
- 10. Affectation du surplus d'excédents de fonctionnements – Transfert au surplus réservé à l'égout***
- 11. Octroi de contrat – Vivier Excavation inc. - Prolongement de l'aqueduc sur le boulevard de la Gabelle***
- 12. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sable abrasif***
- 13. Autorisation - Appel d'offres – Vente de trois (3) tables de billard***

## Séance ordinaire du 3 juillet 2023

14. *Appartenance Mauricie – Demande d'achat de calendriers historiques 2024 portant sur le thème « La Mauricie : Portrait d'une communauté »*
  15. *Appui humanitaire – Demande des municipalités de Sainte-Ursule et Sainte-Angèle-de-Prémont*
  16. *Motion de félicitations – Comité organisateur des activités de la Fête nationale du Québec au parc des Grès*
  17. *Motion de félicitations – Comité organisateur de la 38<sup>e</sup> édition du Tournoi provincial 11U au parc des Grès*
  18. *Affaires diverses*
- Période de questions*
19. *Clôture de la séance*

2023-07-138

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### ***Mot de la mairesse***

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens venus assister à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 juillet 2023.

Le mois de juillet est déjà à nos portes et, durant ce mois, plusieurs prendront des vacances en famille. La mairesse invite les citoyens à la prudence et leur souhaite de passer de bons moments.

Elle poursuit en mentionnant que, dans les dernières semaines, il y a eu une vague de vandalisme sur les infrastructures de la municipalité. Elle souligne que la municipalité a dû porter plainte au service de police. Elle invite les citoyens à être vigilants et à en informer la municipalité s'ils observent quelques anomalies.

Ensuite, la mairesse fait part de la construction qui a débuté face au Centre communautaire. Elle précise qu'il s'agit d'un immeuble de 16 logements qui sera prêt vers le mois de novembre prochain.

Pour continuer, elle mentionne qu'en début de mois, il y a eu une grande annonce au sujet de l'école Ami-Joie indiquant que cette dernière sera agrandie. En effet, les jeunes pourront bénéficier de huit nouvelles classes, d'un nouveau gymnase, d'une bibliothèque et d'aménagements spécifiques pour le service de garde. C'est une bonne nouvelle pour le développement de la municipalité.

Aussi, en ce qui a trait aux travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Principale, la mairesse précise que ceux-ci devraient débuter dans la semaine du 14 août, pour une durée de 8 semaines. Naturellement, ces travaux vont causer certains inconvénients, alors elle demande aux citoyens d'être tolérants et patients.

Ensuite, la mairesse traite du dossier des premiers répondants. Elle annonce qu'à la séance de ce soir, la municipalité fera part de la position du conseil municipal à la suite du travail réalisé par le comité qui était composé de monsieur Jocelyn Isabelle, monsieur Guy St-Arnauld, ainsi que de deux représentants des premiers répondants, soit monsieur Éric Martel et monsieur Christian Fortin. Elle remercie les quatre représentants qui ont investi beaucoup de temps et d'énergie dans ce dossier. Elle rappelle aux citoyens que ce dossier est très important pour elle et pour ses collègues du conseil municipal.

## Séance ordinaire du 3 juillet 2023

Elle poursuit en mentionnant que le comité culturel proposera, pour les Mercredis culturels, une formule un peu différente des autres années. Alors, elle invite les citoyens à inscrire à leur agenda les 2, 9 et 16 août, car des spectacles en plein air auront lieu au parc Réal-St-Onge, près de la pharmacie. Elle y attend les Stéphanoises et Stéphanois en grand nombre.

En outre, au cours des prochains mois, les employés de la municipalité et les élus prendront chacun à leur tour quelques jours et même quelques semaines de vacances pour faire le plein d'énergie pour être de retour en forme, afin de poursuivre les travaux commencés dans les derniers mois. Elle invite les citoyens à être tolérants et patients envers les élus et l'équipe municipale. Eux aussi ont eu une grosse année remplie de chambardements et, eux aussi, ont besoin d'aller se ressourcer. Elle leur rappelle ses valeurs et celles qu'elle a demandé aux employés d'adopter, soit le RESPECT et la COMMUNICATION. Pour elle, c'est la base de toutes les relations professionnelles.

De plus, la mairesse souligne que le 21 juin dernier marquait les 15 années de service de Mme Nathalie Vallée à titre de directrice générale de la municipalité. Elle précise que Mme Vallée possède 24 années d'expérience dans le domaine municipal.

En terminant, elle félicite le comité organisateur de la Fête nationale et la directrice des loisirs pour le travail accompli. Elle félicite aussi le comité organisateur de la 38<sup>e</sup> édition du tournoi provincial 11U qui a eu lieu au parc des Grès.

Elle souhaite bonnes vacances à tous et leur donne rendez-vous à la séance du 7 août prochain.

Nancy Mignault,  
Mairesse

### 2. Adoption du procès-verbal

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2023-07-139

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 3. Correspondance

Rien à ce point.

### 4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2022 et du rapport des vérificateurs

2023-07-140

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le rapport des vérificateurs et le rapport financier pour l'exercice 2022 présentant un surplus de 538 567 \$ de fonctionnement à des fins fiscales, tels que présentés par M. Jean Morissette et Mme Audrey Lachance, CPA auditeurs, en certification de la firme de comptables Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 3 juillet 2023

### 5. Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier pour l'année 2022

#### RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2022

Mesdames, Messieurs,  
Membres du conseil,  
Chers concitoyens, concitoyennes,

Bonsoir,

En tant que mairesse de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal*.

#### 1. LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS ET LE DERNIER RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

##### **1.1 Les derniers états financiers**

En 2022, le résultat des opérations des activités financières, après affectations, s'est soldé par un excédent net favorable de 538 567 \$. Au 31 décembre 2022, l'avoir des contribuables se chiffrait à 18 414 000 \$, ainsi réparti :

- ⇒ un surplus accumulé non affecté de 1 847 123 \$;
- ⇒ un surplus accumulé affecté à la TECQ : 27 848 \$; au ponceau du 4<sup>e</sup> Rang : 48 238 \$; égout : 49 487 \$; eau potable : 74 396 \$; achat bacs bruns et autres : 205 950 \$; clôture parc Lavoie : 7 900 \$ et mise à niveau module de jeu : 10 000 \$;
- ⇒ des fonds réservés de 246 509 \$;
- ⇒ un investissement net dans les éléments à long terme pour 16 554 533 \$;
- ⇒ le financement des investissements en cours pour (609 746 \$).

Au 31 décembre 2022, l'endettement net à long terme de la municipalité était de 8 223 297 \$, par rapport à une richesse foncière 2022 (rôle déposé le 15 septembre 2021) de 368 124 300 \$, représentant ainsi un ratio de 2,23 %.

En ajoutant à l'endettement à long terme de la municipalité, la quote-part dans la dette à long terme consolidée de la MRC de Maskinongé de 1 036 555 \$, nous obtenons ainsi un endettement total net à long terme de 9 259 852 \$ au 31 décembre 2022. Ainsi, l'endettement total à long terme par rapport à la richesse foncière 2022 représente un ratio de 2,52 %.

Au 31 décembre 2022, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès avait une dette à long terme de 8 223 297 \$, incluant un montant de 2 182 702 \$, attribuable aux dettes des différents développements domiciliaires qui constituent des taxes de secteur et incluent les dépenses à financer.

##### **1.2 Le rapport des vérificateurs 2022**

Le rapport annuel des vérificateurs pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2022 a été produit sans réserve. Ce même rapport stipule que les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

## Séance ordinaire du 3 juillet 2023

### 2. LES RÉALISATIONS DE 2022

Voici les dépenses en immobilisations et travaux majeurs réalisés en 2022 :

- ❖ Asphaltage de la rue Principale et du 6<sup>e</sup> Rang;
- ❖ Asphaltage de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton Nord;
- ❖ Achat d'un camion pour les travaux publics;
- ❖ Achat d'un camion 10 roues pour le déneigement (livraison en 2023);
- ❖ Installation d'un système d'étagères au garage municipal;
- ❖ Achat d'une laveuse à pression;
- ❖ Construction d'un bâtiment secondaire derrière le garage municipal;
- ❖ Recharge des rues Paquette et Jacques-Buteux;
- ❖ Recharge côte et mise en forme de jetée et fossé aux 5<sup>e</sup> Rang et chemin du Lac-Bourassa;
- ❖ Mise en place de signalisations pour projet pilote de sécurisation des quartiers résidentiels;
- ❖ Achat d'un radar portatif;
- ❖ Installation d'une sonde de niveau au puits n° 4;
- ❖ Remplacement des analyseurs Prominent à la station des Pins;
- ❖ Remplacement d'un débitmètre au 6<sup>e</sup> Rang;
- ❖ Achat de deux ordinateurs pour le département d'urbanisme;
- ❖ Remplacement des fluorescents par des lumières au LED à l'hôtel de ville, salle communautaire, garage municipal et à la caserne;
- ❖ Achat de 20 tables en plastique pour la salle communautaire;
- ❖ Installation de caméras au Pavillon des loisirs;
- ❖ Achat et installation de filets de sécurité au parc des Grès;
- ❖ Installation de chambres pluviales (2);
- ❖ Construction du puits n° 7;
- ❖ Lignage et achat de filets terrains de pickelball;
- ❖ Achat de bacs et jardinières pour les fleurs (réduction du besoin d'arrosage);
- ❖ Mise en fonction de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé;
- ❖ Signature de la convention collective des cols bleus et blancs (2022-2026);
- ❖ Signature de la politique de rémunération des cadres et personnels non syndiqués (2022-2026).

En conclusion, nous avons réalisé 26 actions importantes pour notre municipalité malgré une panne informatique qui a duré 5 semaines et deux semaines supplémentaires pour la reprise. Je veux remercier mes collègues du conseil municipal pour votre rigueur et votre engagement dans les différents dossiers. Un grand merci à toute l'équipe municipale sans qui nous ne serions pas en mesure de réaliser autant de projets dans une année. Tous ensemble, nous faisons de notre municipalité une communauté fière et dynamique où il fait bon vivre.

Merci !

Nancy Mignault, mairesse

### 6. Adoption des comptes fournisseurs

2023-07-141

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Line Bélanger et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1<sup>er</sup> au 30 juin 2023*, totalisant 705 535,30 \$.
- Les comptes à payer, *au 30 juin 2023*, au montant de 319 395,55 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 3 juillet 2023

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque,  
Directrice des finances et greffière trésorière adjointe

### **Autorisation - Paiement d'une franchise – Fonds d'assurance des municipalités du Québec — Réclamation au tiers Hydro-Québec**

**2023-07-142**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement au Fonds d'assurance des municipalités du Québec de la facture n° 230317-60, d'un montant de 1000 \$, représentant la franchise du contrat d'assurance, dans le cadre de la réclamation en ce qui a trait aux dommages subis par le tiers Hydro-Québec, suivant la demande datée du 13 juin 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Autorisation – Affectation de surplus – Remplacement d'un module de contrôle de l'air climatisé à la bibliothèque**

**2023-07-143**

Il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus, d'un montant de 1300 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement pour le remplacement d'un module de contrôle de l'air climatisé à la bibliothèque, suivant la soumission n° 1523 déposée par l'entreprise Intégrair inc., datée du 21 juin 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Autorisation – Affectation de surplus – Achat de deux (2) tables à langer pour le Pavillon des loisirs**

**2023-07-144**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus, d'un montant de 979,98 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement pour l'achat de deux (2) tables à langer pour le Pavillon des loisirs, suivant le bon de commande n° 41011, déposé par la directrice des loisirs, daté du 29 juin 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Autorisation – Affectation de surplus – Achat de trois (3) marchepieds pour le Pavillon des loisirs**

**2023-07-145**

Il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus, d'un montant de 89,91 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement pour l'achat de trois (3) marchepieds pour le Pavillon des loisirs, suivant le bon de commande no 41012, déposé par la directrice des loisirs, daté du 29 juin 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 3 juillet 2023

### Autorisation – Affectation de surplus – Ateliers de découverte des sports de planche au parc des Grès

2023-07-146

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la tenue de six (6) ateliers de découverte des sports de planche au parc des Grès à l'entreprise Adrénaline urbaine, pour un montant total de 5700 \$, avant taxes, suivant la soumission déposée par l'entreprise Adrénaline urbaine le 5 juin 2023. Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus, d'un montant de 3128,25 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement d'une partie de ces six (6) ateliers, le montant résiduel sera assumé par les trente participants au coût de 15 \$ par personne, et ce, durant six (6) semaines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 7. Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé - Approbation du Règlement d'emprunt n° 2023-009 décrétant une dépense et un emprunt de 287 364 \$ pour l'achat d'appareils de protection respiratoire individuelle autonome (APRIA)

**CONSIDÉRANT** que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé a besoin de remplacer les appareils de protection respiratoire individuelle autonome (APRIA) aux casernes 14 et 22, afin de respecter les normes applicables en cette matière et qui ont une durée de vie de 15 ans;

**CONSIDÉRANT** que la Régie n'a pas les fonds requis;

**CONSIDÉRANT** que la Régie a adopté, par la résolution n° 89-06-23, le Règlement d'emprunt n° 2023-009 qui a pour objet l'acquisition d'APRIA et un emprunt de 287 364 \$ sur une période de 15 ans pour en acquitter le coût et les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** que les règlements d'emprunt de la régie doivent être approuvés par toutes les municipalités parties à l'entente, suivant l'article 607 du *Code municipal*;

2023-07-147

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès approuve le Règlement d'emprunt n° 2023-009, adopté par la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, par la résolution n° 89-06-23, qui a pour objet l'acquisition d'APRIA et un emprunt de 287 364 \$ sur une période de 15 ans pour en acquitter le coût et les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 8. Dossier - Premiers répondants

**CONSIDÉRANT** le mandat donné aux conseillers messieurs Guy St-Arnauld et Jocelyn Isabelle de rencontrer les premiers répondants, représentés par messieurs Éric Martel et Christian Fortin, pour régler l'impasse dans ce dossier et de relancer le service des premiers répondants, que trois rencontres et de nombreuses communications écrites et verbales ont eu lieu;

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse et réflexion, il a été constaté :

- ✓ que l'acquisition d'un véhicule par la municipalité n'éliminera pas la totalité d'utilisation du véhicule personnel des premiers répondants;
- ✓ que l'aspect financier n'est pas un enjeu;

## Séance ordinaire du 3 juillet 2023

- ✓ que la municipalité a la volonté d'acheter un véhicule avec un kilométrage moins élevé que celui proposé par les premiers répondants et qu'elle est également disposée à fournir de nouveaux vêtements de sécurité (couvre-tout ignifuge, lunettes et gants anti-coupure);
- ✓ que la municipalité désire conclure une entente avec la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé pour les interventions de nos premiers répondants sur l'autoroute, et cela, afin de sécuriser la scène et principalement nos premiers répondants, car il est du devoir de la municipalité de faire appliquer cette règle;
- ✓ que, tant qu'il n'y aura pas d'entente, les premiers répondants n'interviendraient pas sur l'autoroute, les représentants des premiers répondants étant plus ou moins en accord avec la municipalité prétextant le coût supplémentaire pour l'intervention de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé et le maintien de la flamme de la motivation et de l'engagement;
- ✓ que les interventions sur l'autoroute représentent une minorité des appels globaux;
- ✓ que la grande majorité des interventions se déroulent dans les résidences du territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** les éléments de réflexion énumérés plus haut;

**CONSIDÉRANT** la rencontre entre les premiers répondants et le conseil municipal qui s'est tenue le jeudi 29 juin 2023;

**CONSIDÉRANT** le courriel reçu le 3 juillet de la part des premiers répondants annonçant que ces derniers ne pourront pas être en fonction temps que le véhicule d'urgence ne sera pas à leur disposition, en raison de l'assurance personnelle de certains;

**CONSIDÉRANT** le nombre d'heures et l'énergie investis à trouver une entente;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune entente n'est possible avec l'équipe actuelle;

**CONSIDÉRANT** le temps qui passe à vive allure;

**CONSIDÉRANT** que le lien de confiance entre la municipalité et ses premiers répondants est rompu;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès d'offrir un service de premiers répondants à la population dans les meilleurs délais;

**2023-07-148**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Line Bélanger et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès annule les nominations des premiers répondants concernés, soit messieurs Éric Martel, Christian Fortin et Marco Héon, ainsi que mesdames Estelle Morin et Jessica Simard.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'affichage pour pourvoir les postes de premiers répondants.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**



## Séance ordinaire du 3 juillet 2023

### 9. Affectation du surplus d'excédents de fonctionnements – Transfert au surplus réservé à l'eau potable

2023-07-149

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Line Bélanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de 44 865,84 \$ du surplus d'excédents de fonctionnements de 538 567 \$, confirmé pour l'exercice financier de 2022, et le transfert de cette affectation au surplus réservé à l'eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 10. Affectation du surplus d'excédents de fonctionnements – Transfert au surplus réservé à l'égout

2023-07-150

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de 40 380,44 \$ du surplus d'excédents de fonctionnements de 538 567 \$, confirmé pour l'exercice financier de 2022, et le transfert de cette affectation au surplus réservé à l'égout.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 11. Octroi de contrat – Vivier Excavation inc. - Prolongement de l'aqueduc sur le boulevard de la Gabelle

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'adoption de la résolution 2023-06-125, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 8 juin 2023 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Le Nouvelliste, pour le prolongement de l'aqueduc sur le boulevard de la Gabelle;

**CONSIDÉRANT** que la séance d'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 juin 2023, dans le cadre de l'appel d'offres n° P22-1294-00;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis et en main propre, avant 11 h, le 29 juin 2023, soit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Vivier Excavation inc.	51 000 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	113 500 \$

**CONSIDÉRANT** qu'après étude et analyse des soumissions, la soumission de Vivier Excavation inc., plus bas soumissionnaire, est jugée conforme;

2023-07-151

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Guy St-Arnauld et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

**QUE** le conseil accepte les soumissions reçues;

**QUE** le conseil octroie le contrat à Vivier Excavation inc., le plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour le prolongement de l'aqueduc sur le boulevard de la Gabelle, conformément aux documents d'appel d'offres publiés et la soumission déposée, au montant de 51 000 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 3 juillet 2023

### **12. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sable abrasif**

2023-07-152

Il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et greffière trésorière à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sable abrasif, pour la saison hivernale 2023-2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **13. Autorisation - Appel d'offres – Vente de trois (3) tables de billard**

2023-07-153

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se départir de trois (3) tables de billard;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à publier un appel d'offres pour offrir ces équipements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **14. Appartenance Mauricie – Demande d'achat de calendriers historiques 2024 portant sur le thème « La Mauricie : Portrait d'une communauté »**

2023-07-154

Il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à l'achat de 25 calendriers historiques 2024 portant sur le thème « La Mauricie : Portrait d'une communauté », au coût de 10,00 \$ chacun, pour un montant global de 250 \$, à l'organisme Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **15. Appui humanitaire – Demande des municipalités de Sainte-Ursule et Sainte-Angèle-de-Prémont**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a reçu une demande d'appui humanitaire de la part des municipalités de Sainte-Ursule et de Sainte-Angèle-de-Prémont dans le dossier de leur technicien en aménagement et urbanisme, M. Boubacar Gaye;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès partage le même espace géographique de comté avec les municipalités sœurs de Sainte-Ursule et de Sainte-Angèle-de-Prémont;

**CONSIDÉRANT** l'importance accordée au service d'urbanisme dans une municipalité et les difficultés à recruter du personnel compétent dans ce domaine;

2023-07-155

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

**RECOMMANDE** à Immigration Canada d'accepter la demande humanitaire de monsieur Boubacar Gaye pour favoriser la pérennité de la gestion des questions d'urbanisme au grand bonheur des populations des Municipalités de Sainte-Ursule et de Sainte-Angèle-de-Prémont.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 3 juillet 2023

### **16. Motion de félicitations – Comité organisateur des activités de la Fête nationale du Québec au parc des Grès**

2023-07-156

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur des activités tenues dans le cadre de la Fête nationale du Québec qui ont eu lieu au parc des Grès et qui ont connu un franc succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **17. Motion de félicitations – Comité organisateur de la 38<sup>e</sup> édition du Tournoi provincial 11U au parc des Grès**

2023-07-157

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur du Tournoi provincial 11U, dont la 38<sup>e</sup> édition a eu lieu du 19 au 25 juin 2023 au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18. Affaires diverses**

La mairesse fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

#### **Période de questions**

Début : 20 h 16;  
Fin : 20 h 57.

### **19. Clôture de la séance**

2023-07-158

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Guy St-Arnauld et résolu que la séance soit levée à 20 h 57.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Nancy Mignault,  
Mairesse

---

Nathalie Vallée, g.m.a.,  
Directrice générale et greffière  
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.